

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 69-1857/SG/CD rendant exécutoire la délibération n° 70/7°L du 23 décembre 1969 de la Chambre des Députés portant ap- probation du budget annexe du Port de Commerce de Djibouti pour l'exercice 1970.

n° 69-1857/SG/CD

Ministère  
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication  
29 décembre 1969

Numéro JO  
n° 1 du 10/01/1970

Date du numéro  
10 janvier 1970

### TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 70/7°L du 23 décembre 1969 de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas portant approbation du budget annexe du Port de Commerce de Djibouti pour l'exercice 1970, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de: — quatre cent dix-huit millions huit cent soixante et onze mille francs Djibouti (418.871.000 F.D.) pour le budget ordinaire ; Et à la somme de: — quatorze millions quatre cent mille francs Djibouti (14:400.000 F.D.) pour le budget extraordinaire.